

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 71 (1976)
Heft: 3-fr

Artikel: L'écu d'or 1976 : Bolle di Magadino
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Ecu d'or 1976: Bolle di Magadino

A l'ouest de Bellinzone, la vallée se déploie, jusqu'aux rives du lac Majeur, en une vaste plaine où se trouvent les terres agricoles les plus fertiles du Tessin. Il n'en a pas toujours été ainsi, bien que cette plaine de Magadino jouisse d'un climat exceptionnellement favorable: les Alpes la protègent des masses d'air froid du nord. L'hiver y est plus doux que dans la région du Pô, pourtant plus méridional. D'autre part, les étés n'y sont pas aussi secs que dans la région méditerranéenne; il est frappant de constater que le niveau de précipitations y est plus élevé qu'en Suisse septentrionale; à Locarno, on compte en moyenne 15,6 mm d'eau par jour

de pluie, soit presque trois fois plus qu'à Zurich, qui en a 6,8 mm. Ces abondantes averses provoquent d'amples fluctuations du débit des ruisseaux et rivières. Près de Bellinzone, le débit moyen du Tessin est de 72 m³/sec. Après une forte pluie, la rivière peut atteindre 1500 m³/sec. Des masses d'eau aussi considérables et aux variations aussi rapides sont capables de charrier d'énormes quantités de cailloux, de gravier et de limon dans le lac Majeur. L'importance des précipitations, une originalité du climat méridional qui caractérise le sud du Tessin, a encore renforcé l'effet des destructions de forêts qui, depuis la fin du moyen âge, par le déboisement et le pacage sylvestre, n'ont cessé de s'amplifier. Alors que la forêt originelle, par son réseau de racines, solidifiait le sol et pompait l'eau de pluie comme une éponge, cette protection devint toujours moins efficace à mesure qu'on abîmait les

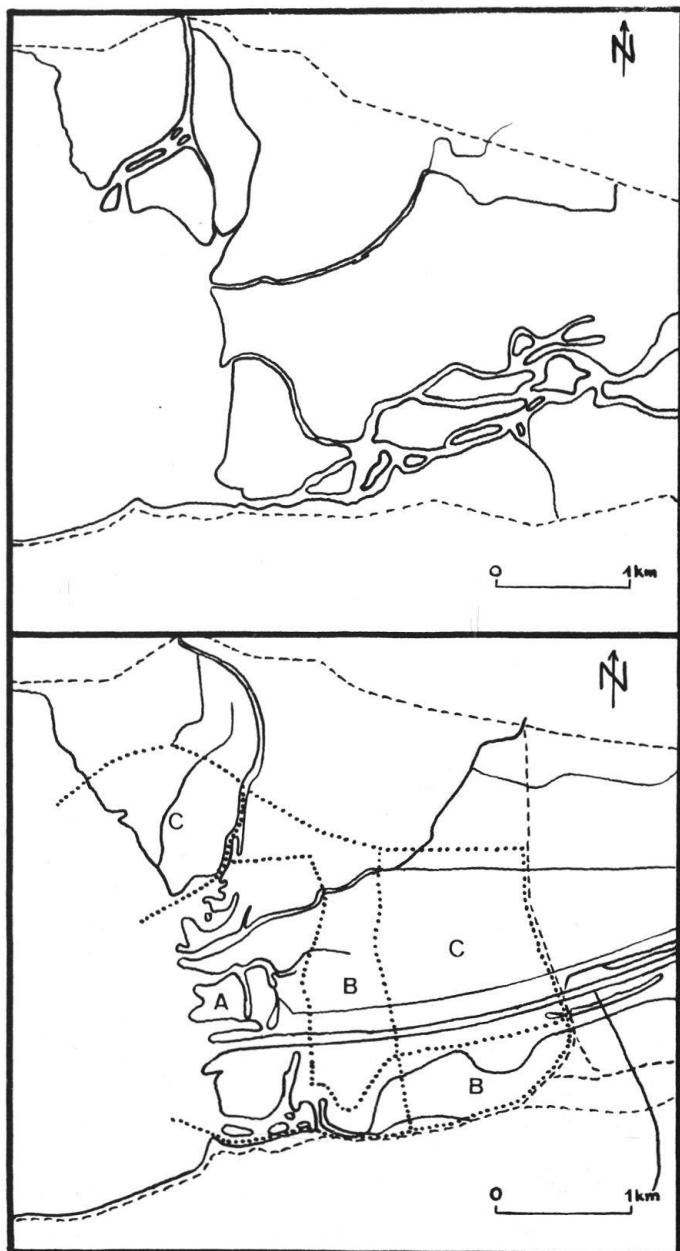
Les «Bolle» vues de l'église de Magadino: une mosaïque multicolore d'eau, de roseaux, de prés marécageux et de forêts riveraines en fait un site d'importance nationale.



forêts. De catastrophiques inondations, provoquées par des débordements de rivières ou par l'élévation du niveau du lac, transformèrent la plaine de Magadino en un marais inhabitable. Citions l'exemple de 1868, où le lac Majeur monta de 7 m.

En 1835, dans sa «Description de la Suisse», S. Franscini comparait la région à celle des marais Pontins. A l'époque, seuls quelques bergers affaiblis par la malaria doivent avoir habité la plaine de Magadino. Un coup d'œil sur la carte nationale de 1850 rend parfaitement vraisemblable la peinture de Franscini: le Tessin coule en toute liberté et se divise en de nombreux bras, à travers des bancs de cailloux amassés par lui après la dernière glaciation. Dans les périodes de hautes eaux, il modifiait chaque fois ses itinéraires, les matériaux entraînés par le courant découpaient de nouveaux bras, et son delta s'étendait toujours davantage dans le lac, vers l'ouest. Entre 1850 et 1888, la rive avança de quelque 150 m dans le lac.

Le défrichement des forêts, responsable en premier lieu de ces inconvénients, ne se limita pas au canton du Tessin. Depuis le début du XIXe siècle, des hommes perspicaces, comme Heinrich Zschokke ou Konrad Escher, ne cessaient de dénoncer la relation de cause à effet des déboisements et des inondations. La Société forestière suisse prit ce problème pour thème de sa première assemblée générale, en 1844. Le rapport imprimé qui fut ensuite envoyé au Conseil fédéral et aux gouvernements cantonaux déclencha une importante évolution, qui en 1874 se concrétisa dans l'article 24 de la Constitution fédérale, et en 1876 dans la première loi fédérale sur les forêts, qui marqua à bien des égards une importante étape. C'est à bon droit qu'en 1976, par la campagne «Cent ans de protection des forêts», nous rappelons cette œuvre d'avant-garde. Outre la protection et l'entretien des forêts, on s'attela aussi à la grande entreprise de correction des cours d'eau dans la plupart des régions particulièrement menacées par les variations de niveau. La correction du Tessin débuta en 1885. On lui creusa un lit de 60 m de large pour l'étiage, et des digues distantes de 260 m pour les périodes de hautes eaux. La rivière ainsi maîtrisée dans un lit artificiel, les améliorations foncières progressèrent rapidement. Les marais à fièvres se transformèrent en terres cultivées et fécondes. En cette «Année des zones humides», nous songeons avec des sentiments mélangés à ces vastes assainissements, qui ont fait disparaître le paradis naturel de jadis. Mais, dans un pays aussi peuplé, on n'avait pas le choix.



Ci-dessus: L'état des lieux vers 1850. En bas: le Tessin et la Verzasca sont aujourd'hui endigués. Leurs alluvions ont repoussé la ligne des rives de 150 m vers l'ouest. A, B et C sont les zones fixées par l'ordonnance cantonale de protection de 1974.

Une comparaison des vues de 1952 (en haut) et 1975 (en bas) montre à quel point la région est menacée.

